

République Française



Département de l'Hérault

**MAIRIE DE FABREGUES**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 Février 2016**

---

**Présents** : M. Jacques MARTINIER – M. Jean-Marc ALAUZET – M. Christian SOUVEYRAS  
Mme Christine PALA – Mme Edith TRUC – Mme Mylène FOURCADE – M. Dominique CRAYSSAC  
M. Jean-Olivier JOB – M. Pierre VAN CRAENENBROECK – M. Alain FAUCHARD  
Mme Thérèse VIDAL – M. Philippe LIGNY – Mme Zohra PIETRANTONI – M. Jean-François CALONNE  
Mme Elisa VEIGA – M. Sébastien FARRAUTO – Mme Amandine BATTAGLIA  
M. Dominique WACHTER – M. Jean-Pierre LAPORTE – Mme Marielle FENECH-MONFORT  
Mme Julie ANDRE.

**Représentés** : M. Claude JUEN – Mme Myriam PENA – Mme Annie GUERGUIL – M. Serge JACOB  
Mme Sandra BEGUET – Mme Marie-Carmen GOMEZ.

**Absents** : M. Laurent PITHON – Mme Colette ORTEGA.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 17.

Monsieur le Maire fait lecture des procurations.

Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance.  
Monsieur FAUCHARD est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

---

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

## Ordre du jour

### **1- FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2015**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances et au Développement économique et touristique, donne une présentation du Compte Administratif 2015 lequel est résumé dans le tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		437 138.18		1 091 175.58
<b>Opérations de l'année</b>	6 467 375.79	6 230 828.69	4 478 958.48	4 184 485.22
<b>Résultats définitifs</b>		6 667 966.87		5 275 660.80
<b>SOLDE</b>		<b>200 591.08</b>		<b>796 702.32</b>

*Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.*

Le Conseil Municipal, à la majorité contre trois (M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et Mme ANDRE) et une abstention (M. WACHTER), approuve le Compte Administratif 2015 tel que présenté.

### **2 – FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2015**

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances et au Développement économique et touristique présente le Compte de Gestion 2015 de Monsieur le Trésorier.

Les résultats de l'ordonnateur (Compte Administratif 2015) et du comptable (Compte de Gestion 2015) étant concordants, il est proposé d'adopter le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2015 tel que présenté.

### **3 – FINANCES : Régularisation d'opérations comptables sur les pénalités de renégociation des emprunts**

Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Finances et au Développement économique et touristique indique qu'il a été constaté un défaut d'enregistrement comptable de pénalités de renégociation capitalisées. Afin de procéder à sa régularisation, nous allons suivre les recommandations préconisées par le Comité National des Comptes Publics Locaux.

Il convient donc de procéder à cette rectification par une opération d'ordre non budgétaire, qui ne nécessite pas d'ouverture de nouveaux crédits.

La correction sera effectuée par le Trésorier Municipal par le débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 18 071,07 € et le crédit du compte 1641 de cette même somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la rectification de ces écritures comptables.

## **4 – FINANCES : Débat d'orientations budgétaires 2016**

Monsieur le Maire Adjoint, délégué aux Finances et au Développement économique et touristique, informe le Conseil Municipal que le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une commune. A cette occasion, sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière, sa politique fiscale. Pour la Commune de Fabrègues, ce document sert à élaborer le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2016, le Conseil Municipal pourra s'exprimer et débattre.

### **Les objectifs du débat d'orientations budgétaires**

Ce débat permet au Conseil Municipal :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels notamment pour les investissements,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière et fiscale.

### **Les obligations légales du débat d'orientations budgétaires**

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Un budget primitif voté sans être précédé par le débat d'orientations budgétaires est illégal. Une note de synthèse doit être adressée aux élus. Conformément aux nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat. A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport est soumis au vote du Conseil Municipal.

### **Le contexte économique général du débat d'orientations budgétaires 2016**

En début de mandat, le débat d'orientations budgétaires trace les grandes lignes de notre stratégie financière en fonction de nos promesses de campagne. Nous subissons toujours la crise économique (difficultés de l'euro, dettes publiques élevées, croissance faible, chômage record, déficit du commerce extérieur, baisses des aides de l'état). Tous les voyants sont au rouge. Les impôts des différentes collectivités (Etat, Région, Département, Métropole) sont élevés, ***il ne faut pas aggraver la fiscalité communale.***

L'inflation a été proche de zéro en 2015. Nous allons tabler sur 1 % en 2016, il faudra en tenir compte dans nos prévisions.

***Notre Ville de Fabrègues affiche la volonté de respecter les équilibres financiers (en fonctionnement : recettes supérieures aux dépenses = dégagement d'une épargne), de réduire la dette (pas d'emprunt depuis six ans et aucun envisagé jusqu'à la fin du mandat) et de ne pas augmenter les impôts (en dehors de la réévaluation des bases, 1 % en 2016).***

Il faut surtout faire attention aux frais de fonctionnement de la commune, chaque élu, chaque chef de service, dans son domaine, doit rester économe. De gros efforts ont été faits, il faut chercher encore des économies comme par exemple le poste Energie.

Les nouvelles constructions ont permis de doper nos recettes fiscales sans toucher les taux d'imposition.

Nous avons deux dossiers qui ont des implications financières lourdes : les nouveaux rythmes scolaires qui pénalisent les charges de personnel et la construction des logements sociaux (amende élevée en sursis).

***Notre budget est fortement impacté par le passage de l'Agglomération de Montpellier en Métropole.***

Les transferts de compétences sont nombreux : voirie, service incendie, urbanisme, gens du voyage, tourisme, activité économique.

Par exemple, la perte de compétences « voirie », influe sur les recettes de fonctionnement (baisse de 350 000 €). Le transfert de personnel (11 agents) modifie sensiblement les charges de salaires.

C'est dans ce contexte qu'il faut bâtir le budget avec des aides publiques en diminution (dotation globale de solidarité divisée par trois, des subventions en baisse, la DGF divisée par trois, les compensations en diminution...), des recettes fiscales limitées et des dépenses qui augmentent mécaniquement (de l'ordre de 2 %).

Pour proposer les orientations budgétaires, nous allons dans un premier temps, analyser les résultats de l'année 2015. Ils vont déterminer en grande partie nos marges de manœuvre.

**Compte administratif du fonctionnement au 31/12/2015**

Il traduit l'état réel de la comptabilité communale pour l'année écoulée. Dans un souci de comparaison, nous faisons un rappel des deux exercices précédents.

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Achats et services	1 422 278	1 477 761	1 467 748,66
Salaires et charges	3 128 428	3 338 840	3 523 098,82
Gestion courante	679 238	670 013	668 877,93
Intérêts emprunts et pénalités	330 109	316 208	421 877,46
Atténuations de produits	102 996	229 721	129 315,24
Charges exceptionnelles	230 835	1 200	42 384,01
Amortissements	336 221	217 457	214 073,67
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>6 230 105</b>	<b>6 251 200</b>	<b>6 467 375,79</b>

**Soit une augmentation très raisonnable des dépenses réelles de 1 % (hors éléments exceptionnels, hors charges calculées, hors pénalité). La réalisation des charges est conforme aux prévisions du budget primitif.**

- Un bon point, les achats sont maintenus au niveau de 2014. Les efforts demandés aux services et aux élus ordonnateurs ont été entendus.
- On constate une hausse sensible des frais de personnel (+ 5,5 %) lié à l'augmentation technique (changement de grade, ancienneté), à l'augmentation de l'assurance, et aux contrats liés aux rythmes scolaires.
- En raison de la renégociation, les frais financiers sont en hausse (pénalité de 115 000 €). En réalité les intérêts d'emprunt sont en baisse. La pénalité étant capitalisée, c'est plutôt une charge d'investissement. Ce montant est compensé par le fonds de soutien.
- Le chapitre « atténuations de produits » baisse en raison de l'amende pour les logements sociaux (soit moins 100 000 €). Le respect de l'engagement triennal a sorti la commune de l'état de carence jusqu'en 2016 inclus.

RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Excédents reportés	300 000	400 000	437 138,18
Atténuations de charges	167 743	142 445	103 505,16
Produits des services	471 312	503 900	1 018 572,29
Travaux en régie	104 196	73 786	57 015,66
Impôts et taxes	4 687 669	4 962 668	4 000 067,16
Participations	1 159 664	1 013 907	863 666,80
Revenus des immeubles	127 802	90 828	81 219,60
Produits exceptionnels	600 484	30 333	106 782,02
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>7 987 730</b>	<b>7 197 867</b>	<b>6 667 966,87</b>

Soit une baisse de 8,4 % des recettes réelles (hors éléments exceptionnels liés aux cessions, hors excédents reportés, hors travaux en régie).

Cette situation paraît inquiétante, **mais si on ajuste les recettes avec les « Restes à Réaliser »** de Montpellier Méditerranée Métropole (près de 300 000 € en attente de paiement) et du **transfert de la compétence voirie** (dépense d'investissement ponctionnée sur les recettes de fonctionnement pour 341 000 €) **on obtient une hausse de 1,23 %**. **Cela permet de couvrir la hausse des dépenses et atteste d'un équilibre financier du fonctionnement, même s'il reste fragile.**

La baisse des RRF s'explique par le décalage d'un trimestre de paiement de la Métropole sur les compensations (frais de personnel, SDIS...). Le solde qui sera encaissé en 2015 est proche de 300 000 €.

L'augmentation des Produits des services est liée aux remboursements de Montpellier Méditerranée Métropole pour les charges avancées par la Commune (salaires et fournitures).

Les recettes liées aux impôts baissent car **l'attribution de compensation a baissé d'environ 1Md'€ en restant néanmoins positive à 141 000 € (réévaluation liée aux transferts de compétence)**.

Par contre, les recettes liées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière, aux droits de mutation dégagent 75 000 € de plus que nos prévisions.

On constate une baisse des remboursements de l'assurance liés aux « maladies ». La question de l'assurance sera posée en fin de contrat (cotisation de 147 000 € pour 103 505 € de remboursement). A noter la forte baisse de la DGF (170 000 €) et de la dotation de solidarité rurale (75 000 €).

**Le résultat de clôture du fonctionnement 2015 s'élève à + 200 591,08 € (+ 946 665, 81 € en 2014).**

En éliminant les opérations d'ordre, pour les seules opérations de l'exercice, **le déficit réel de trésorerie (épargne brute) 2015 est de - 74 160 €**. Ce déficit doit être ajusté (+ 661 204 € en 2014, + 951 141 en 2013, + 951 847 en 2012). Il traduit tout de même une dégradation de notre situation financière et la perte de nos marges de manœuvre.

**Compte tenu de la pénalité d'emprunt qui est capitalisée (115 000 €), des compensations à encaisser de la Métropole (300 000 €), on peut envisager un excédent de 341 000 €, ce qui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette (335 000 €).**

L'équilibre « RRF-DRF > Capital de la dette à rembourser » est respecté mais sans aucune marge.

**La situation financière du fonctionnement 2015 est dégradée mais elle reste positive et doit nous permettre de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016 pour la septième année consécutive.**

### Compte administratif de l'investissement au 31/12/2015

Une année modeste en investissement. Un fait important, la renégociation de la dette qui nous permet de passer d'un taux indexé (sur le Libor) à un taux fixe et donc de sécuriser notre dette.

DEPENSES	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Déficit reporté année précédente	0	0	0
Remboursement des emprunts	324 695	323 749	337 271,50
Renégociation emprunt			2 646 313,84
Subventions accordées	13 283	2 500	
Subvention rapportée au résultat	368 860		
Investissements, frais d'études (équipements, voirie, constructions, terrains...)	3 722 922	1 008 856	1 495 373,14
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 429 760</b>	<b>1 335 105</b>	<b>4 478 958,48</b>

Une année d'investissement marquée par la **création du terrain en pelouse synthétique** (ancien stabilisé) et par les aménagements du stade. Il nous reste à réaliser 200 000 € de voirie avec Montpellier Méditerranée Métropole. Cela portera le budget de voirie à 550 000 € en 2016.

RECETTES	CA 2013	CA 2014	CA 2015
Excédent fonctionnement N-1	912 533	1 357 625	510 324,62
Excédent investissement N-1	2 632 467	269 034	1 091 175,58
FCTVA et TLE	313 736	329 406	182 812,75
Subventions et PAE	274 454	189 046	376 090,15
Renégociation emprunt	0	0	2 646 313,84
Emprunts nouveaux	0	0	117 190,00
Amortissements	336 221	217 457	214 073,67
Voirie prise en charge par MMM			100 623,19
Cessions	229 384	0	37 057,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 698 795</b>	<b>2 363 418</b>	<b>5 275 660,80</b>

**Soit un excédent pour l'investissement de 796 702,32 €.** Il s'explique essentiellement par un fort excédent 2014 reporté.

Il sera ajouté à l'excédent du fonctionnement de + 200 591,08 €.

**Le solde cumulé de l'investissement et du fonctionnement 2015 est de + 997 293,40 €** (+ 2 038 638,08 € en 2014).

Ce montant, augmenté des restes à réaliser doit nous permettre de **tenir le cap : pas d'augmentation d'impôt pour 2016, pas de nouvel emprunt pour 2016** (septième année consécutive soit un désendettement de plus de 2 000 000 €).

#### Quelles sont nos objectifs pour 2016 ?

Notre fil conducteur sera comme chaque année les RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement), ce sont les revenus récurrents de la Commune. Les RRF correspondent à la trésorerie qui entre dans les caisses de la Commune chaque année et qui sont liées au fonctionnement. On élimine les excédents reportés, les travaux en régie, les produits exceptionnels liés aux cessions.

Années	2014	2015	2016
RRF en Millions d' €	6,69	6,14	5,9

Cette recette est difficile à établir en raison de la fin de la période transitoire avec Montpellier Méditerranée Métropole. Nous partons de la RRF 2015 soit 6136 K€ + 170 K€ TH et TF – 120 K€ DGF – 500 K€ Produits et services liés aux transferts – 70 K€ Produits exceptionnels liés aux transferts.

## Les objectifs de gestion

Ces objectifs restent les mêmes malgré la conjoncture et les transferts à Montpellier Méditerranée Métropole. Il sera compliqué de dégager un autofinancement suffisant.

**Les frais de personnel qui représentent notre plus gros poste de charges doivent être inférieurs à 50 % des RRF.**

**Le poids de l'annuité doit rester en dessous de la barre de 15 % des RRF.**

**L'endettement ne doit pas augmenter sur la durée du mandat.**

**Les charges à caractère général doivent être inférieures à 25 % des RRF.**

**L'autofinancement doit couvrir le remboursement de la dette.**

**La pression fiscale doit rester inférieure à la moyenne régionale dans notre strate.**

**Respecter l'équilibre fondamental d'une bonne gestion :**

**RRF > DRF + Capital remboursé des emprunts.**

## Frais de personnel

Ils intègrent les salaires, les charges sociales, l'assurance pour couvrir les absences maladies et sont diminués des atténuations de charges (remboursements de l'assurance). Pour 2015, on déduit les remboursements de Montpellier Méditerranée Métropole. Les atténuations de charges sont en baisse, ce qui pose à terme, le maintien de cette couverture contre les absences pour maladie. Une hausse technique annuelle de l'ordre de 3 % à 4 % est prévisible (changements de grade, évolution indiciaire des salaires).

En contrepartie des transferts à Montpellier Méditerranée Métropole, pour 2016, 11 salaires vont disparaître dans nos comptes.

Il est envisagé l'embauche d'un personnel administratif et un agent de restauration collective.

Les frais de personnel liés à la réforme des rythmes scolaires sont considérés stables entre 2015 et 2016.

Années	2014	2015	2016
Frais de personnel en M €	3,2	3,07	2,9
et %	47,8%	50 %	49,2 %

La dégradation du ratio pour 2015 s'explique par le fait que les salaires du quatrième trimestre, remboursés par Montpellier Méditerranée Métropole, le seront en 2016.

**Le plafond de 50 % des RRF est respecté.**

## Poids de la dette

Notre dette est de 7,5 millions d' € au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 soit 1 150 € par habitant (calcul pour 6 500 habitants). Le taux moyen d'intérêt est de l'ordre de 4 %. Il nous faut 11 ans en 2015 (8 en 2014) pour rembourser nos emprunts avec notre épargne brute (plafond 12 ans). Pour cela, nous tenons compte des créances sur Montpellier Méditerranée Métropole et de la pénalité d'emprunt capitalisée.

Cette dégradation du ratio est la conséquence du prélèvement de 341 000 € de voirie sur notre fonctionnement et de la baisse des dotations de l'Etat.

**Il n'y aura pas d'emprunt en 2016 pour la sixième année consécutive.** Nous allons de ce fait, diminuer l'endettement de Fabrègues de 330 000 € en 2016.

Nous avons renégocié un emprunt, mais l'annuité ne sera pas affectée car le fonds de soutien va compenser la pénalité. Cela va nous permettre de sécuriser notre dette en taux fixe.

Années	2014	2015	2016
Annuités en Milliers d' €	636	641	650
% RRF (norme 15 %)	9,5 %	10,4 %	11 %

Le montant de l'annuité est faible par rapport à nos recettes réelles (mais la durée moyenne est de 20 ans), ce qui traduit une capacité d'emprunt pour la commune.

Le montant de l'annuité sera stable jusqu'à la fin du mandat avec un montant de 650 000 €. **Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt dans cette mandature.** Les investissements seront financés par l'autofinancement, les subventions et les cessions.

**L'objectif des 15 % des RRF est respecté.**

### Charges à caractère général

Années	2015	2016
Montants en €	1 467 748	1 320 000
% des RRF	24,8 %	23 %

C'est un chapitre très difficile à maîtriser. Il est le résultat de nombreux décideurs (administration, services techniques, écoles, communication...).

Il faudrait rester en deçà de 1,4 M€ en 2016.

Il était prévu 1 471 000 € en 2015, **nous avons réalisé 1 467 748 € soit 24,8 % des RRF (moyenne nationale 26 %).** Ce résultat est excellent compte tenu de la baisse des RRF, il montre la rigueur de gestion de notre administration. Ce montant baisse depuis trois ans. **L'objectif sera respecté en 2016, le poste sera de l'ordre de 1 320 000 € compte tenu des transferts soit 23 % des RRF.**

### L'autofinancement

Il doit couvrir le remboursement du capital de la dette et permettre de faire des investissements sans emprunt. Il est impacté par le transfert de la voirie. Il faudrait qu'il avoisine les 500 000 € (amortissements + virement à l'investissement).

Une bonne gestion nécessite un flux de trésorerie généré par l'exercice qui couvre le capital de la dette (340 000 € au minimum soit RRF - DRF).

**Cet objectif sera difficile à atteindre. Notre marge de manœuvre est infime.**

Fort heureusement, il existe d'autres recettes pour rembourser les emprunts et investir (Fonds commun de TVA, TLE, subventions, cessions).

### Niveau des impôts

La perte de la CFE (Contribution foncière d'entreprise) évaluée à 1 000 000 € en 2015, nous laisse comme seul levier fiscal la TH, la TF et les droits de mutation. Les nouvelles constructions commencent à soulager nos finances car les infrastructures correspondantes sont en place.

COMMUNES Taux 2015	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE
<b>FABREGUES (Taux de 2010 à 2016)</b>	<b>14,70</b>	<b>20,35</b>
COURNONTERRAL	20,72	22,68
GIGEAN	22,73	27,14
PIGNAN	16,20	21,97
SAINT GEORGES D'ORQUES	21,39	24,50
SAINT JEAN DE VEDAS	14,11	25,10
VILLENEUVE LES MAGUELONE	21,36	33,98
GRABELS	18,06	24,35
JUVIGNAC	17,42	29,43
CASTELNAU	16,82	34,86
VENDARGUES	17,89	21,78
MONTPELLIER	22,49	31,18
PEROLS	16,41	23,39
JACOU	20,84	24,84
CASTRIES	14,50	24,60



A souligner que la Métropole prélève une taxe d'habitation de 12,08 % et une taxe foncière de 0,167 % sur le bâti et 5,69 % sur le non bâti.

En raison de la crise économique, pour ne pas pénaliser les ménages, **nous proposons pour la septième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016.**

Cela est possible à l'aide de nos excédents reportés qui s'élèvent à 1 million d'euros.

Nos recettes fiscales seront tout de même en hausse en raison de la variation des bases (valeurs locatives fixées par l'Etat avec une hausse de 1 % en 2016) et par les impôts payés par les nouveaux contribuables.

Il est proposé également d'augmenter notre parc de logements à louer (appartement de la poste, appartement du marché), des travaux de rénovation sont donc à envisager.

Il faut accélérer l'installation des entreprises sur les Hauts de Fabrègues.

Il est également envisagé de vendre dans le mandat l'ancienne caserne et un terrain aux Campanelles pour la nouvelle maison de retraite soit près de 2 millions d'euros de recettes.

**Projection du Budget Primitif pour 2016 en fonction des objectifs de gestion :**

<b>Dépenses de fonctionnement BP 2016</b>	<b>en €</b>
Charges à caractère général	1 346 000,00
Salaires et charges sociales	3 355 000,00
Charges de gestion courante	470 000,00
Frais financiers	310 000,00
Amortissements	208 717,92
Dépenses imprévues	60 858,16
Atténuations de produits	130 000,00
Charges exceptionnelles	2 000,00
Cession terrain	123 999,00
Virement section fonctionnement	200 000,00
<b>Total</b>	<b>6 206 576,08</b>

<b>Recettes de fonctionnement BP 2016</b>	<b>en €</b>
Excédent fonctionnement reporté de 2015	200 591,08
Atténuations de charges	80 000,00
Produits des services	807 000,00
Travaux en régie	63 295,00
Impôts et taxes	4 115 690,00
Participations	726 000,00
Revenus des immeubles	80 000,00
Produits exceptionnels	10 000,00
Produits de cession	124 000,00
<b>Total</b>	<b>6 206 576,08</b>
<b>Dépenses de fonctionnement BP 2016</b>	<b>en €</b>

Le Budget Primitif du fonctionnement sera calculé sans augmentation des impôts locaux. Nous profiterons tout de même de la réévaluation des bases cadastrales (+ 1 %). Nous envisageons une stabilité des droits de mutation. **Le Budget Primitif prend en compte l'amende pour les logements sociaux, les transferts à la Métropole.**

**Investissements prévus en 2016**

	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROJETS</b>
<b>Espaces publics</b>	Aménagement sanitaires plan des fêtes	20 000,00 €
	Cimetière	35 000,00 €
	réhabilitation du stade – fin des travaux	25 000,00 €
	Formigueta - aménagement cour + préau – tranche 1	50 000,00 €
	Achats divers espace public (plaques de rue, plantations, jardins publics de la fabrique...)	28 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL ESPACES PUBLICS</b>	<b>156 000,00 €</b>
<b>Etude</b>	Etude aménagement secteur la fabrique	15 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Bâtiments</b>	Travaux accessibilité ERP	24 000,00 €
	Cantine Grillons	220 000,00 €
	Opération façade	15 000,00 €
	Travaux Centre culturel José Janson et équipements sportifs	26 000,00 €
	Travaux – étude ALE	30 000,00 €
	Archives	23 000,00 €
	Mise en sécurité et rénovation des bâtiments	13 000,00 €
	Aménagement logement	60 000,00 €
	Rénovation bergerie trial club	75 000,00 €
	Aménagement zone piétonne du tennis	20 000,00 €
	Travaux de bâtiments	331 316,00 €
	<b>SOUS TOTAL BÂTIMENTS</b>	<b>837 316,00 €</b>
<b>Mirabeau</b>	<b>Travaux de réhabilitation et petites fournitures</b>	<b>52 000,00 €</b>
<b>ZAC du Collège</b>	<b>Participation</b>	<b>82 560,00 €</b>
<b>Véhicule</b>	<b>Achat de véhicule</b>	<b>55 000,00 €</b>
<b>Equipement</b>	Radar pédagogique	5 000,00 €
	Service technique	5 000,00 €
	Festivités	9 250,00 €
	Cuisine	15 000,00 €
	Service entretien	6 000,00 €
	Enfance jeunesse	6 500,00 €
	Médiathèque	3 000,00 €
	Armement et gilets pare balles	3 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>43 250,00 €</b>
<b>Matériel informatique</b>	Renouvellement parc informatique + logiciel	20 000,00 €
	Standard - PSV2	15 000,00 €
	<b>SOUS TOTAL INFORMATIQUE</b>	<b>35 000,00 €</b>
<b>Communication</b>	Projet signalétique ZAE	6 500,00 €
	<b>sous TOTAL Communication</b>	<b>6 500,00 €</b>
<b>Remboursement capital de la dette</b>		<b>342 000,00 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>63 295,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 697 421,00 €</b>

Il faut ajouter à ces investissements « un droit de tirage » de **600 000 € pour la voirie** qui seront financés par Montpellier Méditerranée Métropole (transfert de compétence 350 000 € pour 2016 et 250 000 € pour 2015 RAR).

<b>Recettes programmées en 2016</b>	<b>€</b>
Excédent d'investissement 2015	796 702,32 €
FC TVA	180 000,00 €
Cession terrain arrière caserne	123 999,00 €
Amortissements	208 717,92 €
Taxe aménagement, TLE	50 000,00 €
RAR subventions	125 500,00 €
Emprunt	0,00 €
Virement section fonctionnement	200 000,00 €
Métropole	12 500,00 €
Cession	1,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 697 421,00 €</b>

Nos finances sont caractérisées par une dégradation financière liée au désengagement de l'état, à l'augmentation des normes (accessibilité, logements sociaux, sécurité...), aux nouveaux rythmes scolaires, aux transferts vers la Métropole, à la faiblesse de notre levier fiscal. Rappelons que depuis sept ans, les taux sont inchangés, depuis sept ans, nous n'avons fait aucun emprunt malgré de nombreuses réalisations.

**Conservons la même philosophie financière : notre mandat est ambitieux, nos moyens sont limités, gérons et bâtissons avec raison en respectant les équilibres.**

Le Conseil Municipal :

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1 ;
- vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires ;
- vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ;
- vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ;
- vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Fabrègues adopté par délibération n° 2014-004 du 8 Avril 2014 et modifié par délibération n° 2014-034 du 22 juillet 2014 ;
- vu l'avis de la Commission Finances réunie le 9 février 2016 ;

s'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2016 annexées à la délibération, et, à la majorité contre trois (M. LAPORTE, Mme FENECH-MONFORT et Mme ANDRE) et une abstention (M. WACHTER), approuve ce rapport.

## **5 – GESTION DU PERSONNEL : Taux de rémunération des travaux supplémentaires réalisés par les enseignants des écoles élémentaires : études surveillées**

Madame le Maire Adjoint en charge de la Gestion du Personnel expose :

La Commune a mis en place des études surveillées dans les écoles élémentaires de la Commune qui sont assurées par des enseignants volontaires.

Il convient de prévoir la rémunération de ces enseignants conformément aux dispositions en vigueur.

A titre d'information, les taux maximum actuellement en vigueur sont les suivants :

<b>Nature de l'intervention / Personnels</b>	<b>Taux maximum (valeur des traitements des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2010)</b>
<b>Heure d'enseignement</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	21,61 €
Instituteurs exerçant en collège	21,61 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,28 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeurs d'école	26,71 €
<b>Heure d'étude surveillée</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	19,45 €
Instituteurs exerçant en collège	19,45 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	21,86 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeurs d'école	24,04 €
<b>Heure de surveillance</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,37 €
Instituteurs exerçant en collège	10,37 €
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,66 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeurs d'école	12,82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le taux horaire de rémunération des heures d'études surveillées effectuées par les enseignants des écoles élémentaires sur la base des taux horaires maximum tel qu'ils sont fixés annuellement par décret ;
- dit que les taux seront réévalués en fonction des décrets en vigueur sans qu'il soit nécessaire de redélibérer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 32.